

5 ^e SESSION	No COURS	TITRE	A	B	C	PRÉALABLES	6 ^e SESSION	No COURS	TITRE	A	B	C	PRÉALABLES
	109-102-MQ	Activité physique et efficacité	0	2	1	PA 109-101-MQ		109-103-MQ	Activité physique et autonomie	1	1	1	PA 109-102-MQ
601-103-MQ	Français 3: Littérature québécoise	3	1	4	PA 601-101-MQ	340-VMA-IT	Philosophie propre agroalimentaire	2	1	3	PA 340-101-MQ		
601-888-02	Épreuve uniforme de français	0	0	4	Note *	604-VMX-IT	Anglais propre agroalimentaire	2	1	3	PA 604-10X-MQ		
604-10X-MQ	Anglais langue seconde	2	1	3	PA 60403▲	XXX-XXX-03	Cours complémentaire 2	2	1	3	aucun		
153-504-IT	Intégration des apprentissages 1	1	3	2	Note 1	153-010-IT	Élaborer un plan agroenvironnemental de fertilisation	1	2	2	PA 153-204-IT		
153-009-IT	Faire de la représentation commerciale	2	1	2	SI 153-401-IT	153-601-IT	Évaluer l'impact économique et financier 2	2	1	2	SI 153-201-IT		
153-011-IT	Évaluer les méthodes de production en fonction de l'environnement	2	2	2	aucun	153-602-IT	Intégration des apprentissages 2	1	4	3	PA 153-504-IT		
153-423-IT	Intégrer les apprentissages en milieu de travail (Phase 2)	0	2	2	PA 153-TPH-S1	153-614-IT	Ajuster l'environnement d'une serre, la machinerie et les équipements 2	2	2	2	aucun		
153-514-IT	Ajuster l'environnement d'une serre, la machinerie et les équipements 1	2	2	2	aucun	990-153-B0	Épreuve synthèse de programme	0	0	3	CO 153-602-IT		
Voie A						Total Voies A et B							
153-502-IT	Intégration des techniques de production (légumes de champs, cultures de fruits, grandes cultures)	1	3	1	SI 153-302-IT SI 153-303-IT SI 153-306-IT SI 153-004-IT SI 153-005-IT	13	13	22					
Total Voie A			13	17	19								
Voie B													
153-505-IT	Assurer la régie technique d'une culture fruitière	1	2	1	aucun	13	16	19					
Total Voie B			13	16	19								
NOTE													
Selon le Régime des études au collégial:													
♦ <i>L'élève ne peut en aucun cas s'inscrire à un cours pour lequel il n'a pas le ou les préalables</i>													
♦ PA: préalable absolu = 60 % minimum													
♦ SI: Séquence incontournable = 40 % minimum													
♦ CO: Concomitant = Ce cours doit être suivi la même session qu'un autre													

▲ Test de classement

Voie A: Cultures légumières, fruitières et industrielles

Voie B: Cultures de plantes ornementales

Note *: Est admissible à l'EUF l'étudiant qui a réussi deux des trois cours de formation générale commune en langue d'enseignement et littérature et qui est en voie de terminer le troisième au moment de l'inscription à l'EUF.

Note 1: Pour être inscrit au cours 153-504-IT, l'étudiant doit avoir réussi tous les cours techniques des quatre premières sessions. Dans le cas contraire, il devra obtenir l'assentiment par entente particulière signée par le chef d'équipe pour pouvoir s'inscrire à ce cours.